



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt octobre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quatorze octobre 2016, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

**Etaient présents** : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie-Andrée COUTURIER, Franck GUILLON, Geneviève FAYOLLE, Marie Christine PONCET, Jean Michel CALVI, Christine DENIS, Anne Sophie BOUTEILLE, Franck ESSERTEL, Anne DITCHFIELD, Christiane FONT, Karine FONT, Lionel MILETIC (arrivé à 20h40)

**Absents** :

**Excusés** : Régis GUINAND, Jérôme GUBIEN

**Pouvoirs** : Régis GUINAND à Fabrice BOUCHUT

**Secrétaire de séance** (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

### ▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 8 Septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### ▪ **Délibérations**

#### ⇒ **N° 2016-63 : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale applicable au territoire a été approuvé par délibération du Comité Syndical du SCOT en date du 11 octobre 2016. Il est ainsi nécessaire de prescrire la révision générale du PLU afin de le rendre compatible avec la législation en vigueur et le Schéma de Cohérence Territoriale.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'actualiser le PLU afin de répondre au mieux à l'évolution des besoins de la collectivité.

La révision du PLU doit remplir divers objectifs poursuivis par la commune :

- Préserver les espaces naturels et agricoles en priorisant une gestion économe de l'espace
- Maitriser l'urbanisation qui sera recentrée autour des trois villages en assurant un développement cohérent et durable, respectueux de l'environnement et en accord avec les ambitions TEPCV du territoire (territoire énergie positive croissance verte)
- Préserver l'agriculture, tout en permettant de changer l'affectation des bâtiments agricoles restant vacants suite à l'arrêt de l'activité si ces bâtiments présentent un intérêt architectural et patrimonial et respectant la distance des 100 mètres par rapport à l'exploitation agricole la plus proche
- Maintenir un taux de croissance acceptable pour la Commune en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Cette croissance sera adaptée aux capacités de la commune en matière d'équipements et d'infrastructures
- Développer l'emploi local en favorisant les évolutions des activités existantes et l'accueil de nouvelles activités
- Favoriser les activités d'accueil touristique, notamment avec la création de la Maison du Randonneur
- Mettre en application les recommandations du plan paysage du SCOT et mettre en valeur, dans la mesure du possible, nos sommets, lignes de crêtes et têtes de vallon
- Réviser les règlements des différentes zones en accord avec les nouvelles lois sur l'urbanisme et prescriptions du SCOT des Monts du Lyonnais, et la volonté de la municipalité

Les modalités de concertation en application des dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes sont les suivantes :

- Tenue de réunions publiques d'information
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure aux heures et jours d'ouverture de la Mairie
- Informations sur le site internet de la commune : <http://www.larajasse.fr/>
- Mise à disposition en Mairie de documents présentant le projet de révision du PLU
- Les observations pourront être adressées à Monsieur le Maire par courrier ou être consignées dans le registre
- Articles dans le bulletin municipal ou dans le Larajasse Info

La Commune se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avère nécessaire. A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera et arrêtera le projet de PLU.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-64 : Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative avec le CDG 69**

Monsieur le Maire expose :

- Que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles
- Que pour se prémunir contre ces risques, la commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,
- Que le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département,
- Qu'il a été, par délibération n°2016-30 du 21 Avril 2016, demandé au cdg69 de mener pour son compte la procédure concurrentielle avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance d'une durée de quatre ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux, et d'en confier la gestion administrative au cdg69 par le biais d'une convention moyennant une participation pour la gestion administrative des dossiers ;
- Que les conditions proposées à la commune à l'issue de cette négociation sont satisfaisantes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les taux de prestations négociés pour la collectivité par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe,
- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au contrat-cadre d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2020 pour garantir la commune contre les risques financiers liés au régime de protection sociale dans les conditions suivantes :
  - Catégorie de personnel assuré : fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
    - Risques garantis : tous les risques
    - Franchise : 10 jours pour tous les risques
    - Taux de cotisation : 5,89%
  - Catégorie de personnel assuré : fonctionnaires titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public
    - Risques garantis : tous les risques
    - Franchise : 10 jours pour tous les risques
    - Taux de cotisation : 1,10%

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-65 : Subvention à verser à l'ACCA (Association Communale de Chasse)**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 85 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations qui en ont fait la demande. Monsieur le Maire présente les différentes demandes, qui sont soumises à discussion et au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'ACCA (Association Communale de Chasse)

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-66 : Subvention à verser à l'association de la salle des Murataires**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 85 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations qui en ont fait la demande. Monsieur le Maire présente les différentes demandes, qui sont soumises à discussion et au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de dédommagement pour le chauffage de 250 € à l'association de la salle des Murataires.

Adopté comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ **N° 2016-67 : Tarif des insertions publicitaires dans le bulletin municipal**

Monsieur le Maire expose que les insertions publicitaires au bulletin municipal annuel permettent de réduire de près de moitié le coût du bulletin. Monsieur le Maire rappelle la dimension des encarts publicitaires, à savoir des ¼ de pages et des 1/10 de pages.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Pour les entreprises, artisans ou autres installés sur la commune de Larajasse :
  - ¼ de page : 70 €
  - 1/10 de page : 55 €
- Pour les entreprises, artisans ou autres installés hors du territoire communal :
  - ¼ de page : 125 €
  - 1/10 de page : 80 €

Une majoration de 16€ est également demandée par la société IML pour les professionnels qui désirent insérer une publicité pour la première fois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ces tarifs des insertions publicitaires au prochain bulletin municipal et également pour les bulletins municipaux des années à venir

Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

#### **Commission Urbanisme**

- Instruction des documents d'urbanisme en cours

#### **Commission Jeunesse, Sports et relations aux associations**

- Bilan subventions versées : le montant total des subventions versées aux associations en 2016 s'élève, à fin septembre, à environ 51 000 €. Ce montant comprend, entre autres, les subventions versées à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association (40 000,00 €), à CROQ LIVRES (4 000,00 €), aux deux écoles pour les voyages scolaires (3 500,00 €)
- Réunion calendrier des fêtes : vendredi 21/10 à 19 H 30 en mairie. Toutes les associations ont été conviées.
- Deux nouvelles associations ont vu le jour sur la commune : "AMAP" (Présidente Elise VELAY) et "Abstinence heureuse" (Président Bernard LAZAREFF).
- Reçu demande de l'association ARCIS (chorale des collèges de ST MARTIN EN HAUT et SOUCIEU) pour la gratuité de la location du pôle d'animation concernant leur spectacle du mois de juin 2017. La commission JSRA donne un avis défavorable à cette demande.
- L'AG du District du Rhône de football se déroulera à LARAJASSE le 17 juin 2017

#### **Commission Culture**

Journée du patrimoine : 120 personnes environ. Bons retours. Acoustique de la chapelle de la Providence excellente. Lieu idéal pour une programmation de musique de chambre.

#### **Commission Economie**

##### **Marché du 16 octobre :**

47 exposants : 13 art et métiers / 9 terroir / 25 création

350 visiteurs environ

240 repas de midi

40 saucissons matin

Ce marché est une manifestation à destination de tous et permet de faire connaître les artisans et commerçants de la commune. La commune s'occupe de la logistique, met à disposition le Pôle d'animation, et se charge de la communication autour de cet évènement.

#### **Commission Finances**

- Suivi du budget en cours
- Travaux à prévoir dans de nombreux bâtiments en 2017
- Diverses questions financières étudiées en commission

#### **Commission Environnement**

- Point sur les composteurs : Installés depuis début septembre. Ils sont utilisés mais peut-être pas tout à fait correctement. Nous allons faire un point par village avec les responsables.
- Stand du marché : notre stand axé sur l'environnement et la commune doit permettre aux habitants de tout connaître sur les composteurs bien sûr mais également sur les déchets dans leur globalité et sur toutes les actions du SIMOLY au niveau de l'environnement.
- Composteurs :
  - Seaux avec couvercles en vente au prix de 1€
  - Communication : Adhésif en impression chez IML
  - Nous avons reçu de la part du SIMOLY des ampoules LED à distribuer gratuitement à la population, nous en mettons une par seuil.
- Film sur les déchets fait par la commission lors du précédent marché nous y insérons les composteurs
- Nous communiquons sur les vélos électriques et l'aide à l'achat, les broyeurs...

#### **Commission Ecole**

- Problème de chèques cantine : un mail ainsi qu'un courrier ont été envoyés à toutes les familles concernées (27 familles) les régularisations sont en cours. Un tableau récapitulatif est en cours pour la gendarmerie.

- Deux familles n'ont pas réglé leur cantine sur 2015/2016 nous les avons contactées et invitées à venir nous rencontrer en mairie.
- Ecole publique :
  - Dans le cadre de la sécurisation des écoles, un système d'alerte intrusion va être installé
  - Classe de maternelle : nous devons installer dans cette classe une plinthe électrique avec 4 prises pour les ordinateurs
  - Salle d'art plastique : nous avons une demande de la directrice concernant l'installation d'une plinthe électrique de 12 prises + accès internet. Coût 1347,84€ TTC : à voir en 2017
- Conseil Municipal des enfants :
  - Le projet du conseil municipal des enfants en partenariat avec la passerelle (projet intergénérationnelle autour de l'outil informatique) est en place. Nous avons fait notre première rencontre ce mercredi, 3 enfants étaient présents, les rencontres sont programmées le 1er et 3e mercredi de chaque mois, les prochaines dates sont les 2 et 16 novembre. Il faut à chaque rencontre 3 enfants nous allons établir un planning.
  - Le contact entre les résidents présents (5 personnes) et les enfants s'est très bien passé, les uns comme les autres sont prêts à reconduire cette après-midi au plus vite.

#### **Commission Tourisme**

- Création de circuits de VTT sur la commune
- Exposition l'année prochaine à la Maison de Pays sur les hommes d'exception

#### **Informations diverses**

- Point sur le jumelage : bonne avancée du dossier. Soirée « grecque » à organiser en 2017
- Projet de création d'une micro crèche à St Didier sur Riverie
- Les brigades vertes sont intervenues sur la commune pour remettre en état de nombreux chemins sur la commune
- Fusion des communautés de communes : au 1<sup>er</sup> janvier 2017, fusion de la communauté de communes des Hauts du Lyonnais et de Chamousset en Lyonnais. La nouvelle communauté de communes se nommera Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.
- Projet de Maison de la Randonnée dans l'ancienne école de Lamure. Deux réunions publiques ont eu lieu. Réunions intéressantes avec de nouvelles pistes de réflexion à développer. Il est nécessaire de lancer une étude de faisabilité pour étudier la viabilité du projet (lancement de l'étude adopté à l'unanimité par le conseil municipal).

#### **Interventions du public**

- M. Sylvain Costet évoque le problème de transport scolaire sur la commune. Certains enfants ne peuvent pas bénéficier de transport scolaire et ont des difficultés pour se rendre à l'école publique. Une étude sera menée pour évaluer les besoins des territoires
- M. Grégory Fayolle évoque la fusion des clubs de football entre Sainte Catherine, St Didier sur Riverie, Riverie et Larajasse.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45  
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 17 Novembre 2016, à 20h, en Mairie**